

Adresse de la section Lepeletier de la commune de Reims, qui félicite la Convention du décret du 18 floréal, lors de la séance du 26 prairial an II (14 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la section Lepeletier de la commune de Reims, qui félicite la Convention du décret du 18 floréal, lors de la séance du 26 prairial an II (14 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 598;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14664_t1_0598_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Ces ministres dénaturés de cette nouvelle impiété, tourmentés en tout sens par leurs forfaits et leurs crimes inouis, publiaient avec audace que le dernier terme de l'homme était le néant; mais, non, ils survivront malgré eux déchirés de remords.

Vous, o contraire! Législateurs vertueux, l'immortalité consolante dont vous venez de reconnoître la certitude, vous attend au sein de l'Être Suprême elle est la recompense de la vertu et du courage.

La Société populaire des Sans-culottes de Crécy, pénétrée de ces principes sublimes vous en félicite, elle vous engage, braves Montagnards à ne descendre de votre Mont, que quand ses foudres épuisées auront pulvérisés tous les ennemis de l'unité et de l'indivisibilité de la République française ».

BAUDOIN (*présid.*), LE FEVRE (*secret.*), CHIBON (*secret. adj'*).

14

Les membres composant la section Lapeletier de la commune de Rheims, félicitent la Convention sur son décret qui proclame l'existence d'un Être Suprême qui veille sans cesse sur la conservation de ses membres.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Reims, 18 flor. II] (2).

« Citoyens representans,

Ce n'était point assez pour vous d'avoir mis toutes les vertus à l'ordre du jour. Les devoirs de l'homme ne pouvaient s'établir que sur la reconnaissance de sa part d'un Être Suprême c'est ce que vous avez senti en donnant le Décret à jamais mémorable qui va rendre au peuple français toute la dignité toute la pureté que ses ennemis cherchaient à lui oter.

O Éternel! c'est toi qui a rempli nos augustes representans de cette mâle vigueur qui les couvre en ce momens de gloire et les élève au niveau de tout ce que Rome eut jamais de plus grand, C'est toi qui a dicté au comité de Salut public ce rapport aussi sage que ferme ou se deploye toute l'énergie d'un peuple qui a juré d'être libre, qui est digne de l'être et qui le sera en dépit de ses ennemis.

Graces t'en soient rendues, puis à l'auguste représentation nationale: veille comme tu l'as fait jusqu'à présent à la conservation de ses membres, ils sont précieux à la République, de cette conservation dépend le salut de l'État.

Tels sont les sentiments dont sont pénétrés les citoyens composant la section Lapeletier. S. et F. ».

HANROT-THULLIER (*présid.*), DEMOULIN (*secrét.*), J.-B. CHOPLET (*secrét.*).

15

La société populaire de la commune de Varennes-sur-Allier (1) félicite la Convention nationale sur les grandes mesures qu'elle ne cesse de prendre pour le salut de la patrie: elle annonce qu'elle vient d'envoyer à ses frais à l'armée un cavalier Jacobin tout armé et équipé. Elle termine par inviter la Convention à rester à son poste, et à anéantir les traîtres, les factieux et tous les conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Varennes-sur-Allier, s.d.] (3).

« Le sang qui coule dans nos veines, nous a transmis la haine que nous avons vouée aux tyrans; Soutien de la Patrie, Convention, nous venons te faire entendre les accents de notre reconnaissance: Auguste Sénat, toi dont les Cicéron ont expulsé et frappé d'impuissance les partisans des Tarquin; Sénat généreux où des Brutus ont trouvé la mort pour y avoir voté celle de Capet et la destruction des coupables de sa famille.

Le pelletier et Marat Dieux des français, vous n'êtes pas les seuls objets de notre admiration; la Convention Nationale possède dans son sein vos dignes collègues vengeurs de nos droits; ils marquent chaque jour de nouveaux bienfaits.

Tantot des Commissaires se dévouent à une mort certaine, même à l'esclavage pour punir des traîtres qui ont osé rougir leurs mains, et teindre le sol de nos conquêtes du sang innocent de nos frères combattant pour la cause commune.

Tantot des comités composés d'hommes énergiques embrassent et les tems, et les besoins de l'état, et ses forces; et basent les projets de notre administration sur les mœurs, la probité et la vertu.

Yci dans les instants périlleux, à la tête de nos armées, les representans du peuple partagent avec les généraux et nos autres défenseurs les dangers et hazard inséparables de la guerre.

Là dans toutes ses afflictions, Convention chérie, tu donnes au peuple de nouvelles preuves de ton attachement. Menacés dans notre contrée des horreurs de la famine, après nous être ménagés sur les comestibles, la commission des subsistances que tu as créée, nous ressicite (*sic*) prêts à périr de misères et de langueur.

De combien de bienfaits, Convention montagnarde, Roche Tarpeïenne des Tyrans, vous ne cessés de combler les pauvres sans culottes? les uns par des secours toujours présents; les autres par le bonheur de leurs concitoyens; et tous par l'anéantissement des factions et des esclaves que vous repoussés de nos frontières.

Dans la joie que nous causent les succès de nos armes, l'apparence d'une bonne recolte; tandis que votre zèle infatigable déjoue et punit les conspirateurs; notre Société ne dit pas,

(1) P.V., XXXIX, 271.

(2) C 306, pl. 1164, p. 20.

(1) Allier.

(2) P.V., XXXIX, 272. Bⁱⁿ, 3 mess. (1^{er} suppl^t).

(3) C 306, pl. 1164, p. 19.